

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER
Pour l'année 2026 – 2027**

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :

Article 1

La commission d'examen des vœux du **Master Informatique ; parcours : Systèmes et Applications Répartis** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

Président(e)

- Monsieur DEMANGEON Romain - MCF - Département de Master Informatique

Membres

- Madame ARANTES Luciana - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur BESSE Cedric - MCF - Département de Master Informatique
- Madame DUBOIS Swan - MCF - Département de Master Informatique
- Madame DUTHEILLET Claude - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur FOURMAUX Olivier - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur KORDON Fabrice - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur LEJEUNE Jonathan - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur PETIT Franck - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur SENS Pierre - PU - Département de Master Informatique
- Monsieur SOPENA Julien - MCF - Département de Master Informatique
- Madame SZNAJDER Nathalie - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur THIERRY-MIEG Yann - MCF - Département de Master Informatique
- Monsieur ZIADI Tewfik - MCF - Département de Master Informatique

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation



Thomas COUDREAU
Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM